

Aux Présidents(es) de section

Mes Chers,

Pour le monde agricole, les corvidés sont un réel problème, notamment lors des semis.

**Prométerre nous a demandé notre aide.**

Un accord a été signé entre la FSVD et cette société. Vous le trouvez en annexe.

Merci à vous d'informer vos membres de cette convention et de déléguer un chasseur lorsque vous en serez requis.

Comme vous pouvez le constater, ceux-ci seront défrayés pour leur intervention. Le paysan les paye directement.

Nous attendons l'appui du monde agricole dans le cadre de notre passion. Il nous le donne régulièrement, notamment à la consultative. Cette fois, c'est ce monde qui nous demande de l'aide. Nous devons la lui apporter, pour maintenir nos bonnes relations.

Les chasseurs qui sortiront n'ont plus de carnet de chasse. Ils devront remplir le document que vous trouvez en annexe, et qui se trouve également sur le site de l'État de vaud.

Nous avons contacté Frédéric Hofmann à propos des possibilités de circulation.

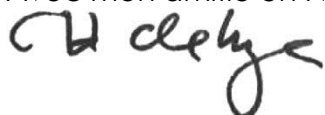
Voici la réponse reçue:

« La volonté du département est de tout mettre en œuvre pour faciliter le tir de ces corneilles, toutefois, l'autorisation de circuler sur les routes agricoles est de compétence communale, raison pour laquelle notre service ne peut pas vous donner un blanc-seing (de facto) à circuler sur ces routes.

Dans la pratique, nous allons renseigner nos gardes-faune afin qu'aucune dénonciation ne soit prononcée pour la circulation sur ces routes entre avril et juin.

Je pense qu'il serait raisonnable également de rappeler aux chasseurs que, dans la mesure du possible, il serait bienvenu de réduire l'utilisation de véhicules à moteur sur ces routes. »

Avec mon amitié en Nemrod,



C.-H. de Luze, président cantonal

Ann. ment.

Copie à : présidents de région, membres du comité cantonal.

## Accord conclu entre Prométerre et la Fédération des sections vaudoises de la Diana concernant les modalités de collaboration entre agriculteurs et chasseurs dans la lutte contre les corvidés et les pigeons

En cas de semis de cultures attaqués par des bandes de corvidés ou de pigeons, les agriculteurs touchés peuvent faire appel aux chasseurs afin d'effectuer des tirs sur dégâts pour protéger leurs cultures. Valable pour les jours de chasse (lundi, mardi, jeudi et vendredi), cette démarche concerne les périodes de l'année suivante :

- Avril à juin pour les bandes de corneilles
- Automne (selon les permis de chasse) pour les corvidés (corbeau freux, corneille noire et pie) et les pigeons (ramiers et domestiques redevenus sauvages)

Pour ce faire, les agriculteurs s'adressent aux présidents de sections de la FSVD selon la liste annexée. Ces derniers sollicitent les chasseurs destinés à effectuer ces tirs. En contact et en accord avec les exploitants du sol concernés les chasseurs procèdent au tir des corneilles ou des pigeons dans les champs concernés. Les agriculteurs pourvoient à l'élimination des cadavres de corvidés, resp. peuvent les utiliser pour l'effarouchement. Le sort des pigeons tirés fait l'objet d'un accord entre les parties selon qu'ils sont consommables ou non.

En guise de défraiement et de participation aux coûts selon les prestations fournies, les chasseurs sont fondés à recevoir, de la part des agriculteurs qui les ont chargés de venir réaliser des tirs, un montant forfaitaire selon le barème indicatif ci-dessous :

Déplacement sur dégâts	CHF	50.-
Corvidés éliminés	CHF	10.-
Pigeons éliminés, non consommables	CHF	5.-

NB : les chasseurs qui auraient procédé unilatéralement à des tirs sans en être requis directement par un agriculteur ne sont pas fondés à réclamer les dédommagements prévus ci-devant.

Le présent dispositif est communiqué d'une part aux agriculteurs par Prométerre, et d'autre part aux chasseurs par la FSVD.

Lausanne, le 28 janvier 2022

Prométerre

**Luc Thomas**  
Directeur

**Claude Baehler**  
Président

Chigny, le 14 février 2022

FSVD

**Charles-Henri de Luze**  
Président

**Aurore Pfister-Estoppey**  
Secrétaire

Annexe : - liste et coordonnées des présidents de section FSVD

## FSVD - Présidents des Sections 2022

SECTIONS	NOM	PRENOM	PORTABLE	E-MAIL
AIGLE	CHERIX	Daniel	079 204 41 33	dianaaigle@bluewin.ch
ALPES VAUDOISES	BUCHS	Denis	079 341 47 89	denisbuchs1990@gmail.com
AUBONNE	SALANON	Michèle	079 68 271 68	michele.salanon@sefanet.ch
AVENCHES-VULLY	HÜGLI	Pascal	079 230 88 48	pascal.hugli@luba.ch
COSSONAY	VAUTHEY	Daniel	079 335 48 89	president@dianacossonay.ch
DIANA BROYE	AUBERT	Samuel	079 637 60 33	samuelaubert@gmail.com
ECHALLENS	BUSSARD	Vincent	076 383 70 95	v.bussard@bluewin.ch
GRANDCOUR	MAYOR	Jean-Emile	079 517 96 55	mayorjeanemile@gmail.com
GRANDSON	BOLENS	Sébastien	079 290 22 94	sebastienbolens@bluewin.ch
LA VALLÉE	LANGUETIN	Claude	079 542 14 53	nozon@hmsnet.ch
LAUSANNE	STOUDMANN	Aymon	079 413 57 10	dianalausanne@dianalausanne.ch
MORGES	DE MESTRAL	Olivier	079 341 38 32	odemestral@bluewin.ch
NYON	BOURGUIGNON	Raymond	079 626 54 71	rayboubou@bluewin.ch
ORBE	FAVARO	Grégory	076 421 54 55	diana-orbe@bluewin.ch
ORON-LAVAUX A.I	TERRY	Ludovic	079 200 09 36	ludot88@hotmail.com
PAYS D'ENHAUT	MORIER	Steve	079 371 80 91	stevemorier@bluewin.ch
ROLLE	LENZ	Alban	079 473 95 03	alban@lenzland.ch
STE CROIX	DICK	Olivier	079 447 33 07	oliviermartinedick@bluewin.ch
YVERDON	PEREZ	Jorge	077 482 02 56	diana.yverdon@gmail.com

AFFRANCHIR  
S.V.P.



DEPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA SECURITE

Direction générale de  
l'environnement (DGE)

Biodiversité et paysage

Expéditeur : voir au verso

CHASSE, PÊCHE ET SURVEILLANCE

Av. de Valmont 30b

1014 Lausanne

